



Guéret, le 20 mai 2013

## **Rythmes scolaires, notre point de vue**

Nous venons de prendre connaissance du document qui a été envoyé aux Mairies de la Creuse par le SNUipp 23 détaillant leur proposition d'organisation des rythmes scolaires.

Nous avons tenu à regarder de près cette proposition et à vous faire part de nos réflexions.

La proposition serait de concentrer les moments d'enseignement sur 4 jours (comme c'est le cas actuellement) et de consacrer le mercredi matin aux activités péri-éducatives et activités pédagogiques complémentaires (APC) avec regroupement des élèves dans un lieu où l'accueil serait mutualisé.

Cela nécessite, comme le document ministériel le stipule, une dérogation de fonctionnement puisque les moments d'enseignement seront de 6h et dépasseront par conséquent 5h 30 par jour. De plus, les activités dites péri-éducatives (en périphérie des temps d'enseignement obligatoire) deviendraient des temps extra-scolaires (placés un jour sans temps d'enseignement obligatoire).

Cela permettra aux enseignants de ne pas se rendre à l'école deux mercredis sur trois, ceci apparaissant comme le but visé par cette organisation.

A nos yeux, l'objectif « tout pour ne pas travailler le mercredi », risque d'abord de desservir l'image des enseignants.

Mais, admettons que cette proposition soit retenue : chaque mercredi, les enfants volontaires iront, grâce à un transport spécial, organisé par le Conseil Général, en un point de rendez-vous où seront mutualisées les structures d'accueil ainsi que les personnels d'encadrement... C'est en effet séduisant ! Mais quelles structures, en envisageant un animateur par groupe, pourront accueillir tous les enfants d'un même secteur pour des activités multiples et variées tout au long de l'année scolaire ? Et combien d'animateurs cela mobilisera-t-il en même temps ?

De plus, le troisième mercredi, lors de la mise en place des APC, le transport devra être doublé, pour amener la moitié des enfants dans leur école et l'autre moitié vers le lieu des activités « péri-extra-scolaires ». Ou alors, les enseignants du secteur iront faire les APC tous dans un même lieu. Il faudra alors un nombre incalculable de salles pour les accueillir, ce qui est nettement moins réalisable ! Et puis, sous certaines conditions, les enseignants pratiquant en dehors de leur école de rattachement seront en droit de demander des indemnités de déplacement, en plus d'un ordre de mission pour exercer dans une autre école.

Admettons que le Conseil Général (dans sa grande mansuétude) accepte de doubler les transports et organise des transports spécifiques le mercredi pour des activités extrascolaires facultatives... le mercredi deviendra un formidable laboratoire pour expérimenter la mutualisation des moyens. Si les enfants sont transportés et accueillis dans de bonnes conditions le mercredi, pourquoi ne pas le faire aussi les autres jours de la semaine ?

Les petites écoles de notre département pourront ainsi être fermées au profit de structures scolaires plus conséquentes adossées aux collèges de secteur. Ce sera la fin des petites écoles rurales de proximité. Certes les transports seront plus longs mais si c'est possible le mercredi... pourquoi pas toute la semaine ?

Alors, messieurs et mesdames les élu(e)s des collectivités, nous pensons, au SE-UNSA, qu'il faut se méfier des fausses bonnes idées. Cette démarche n'a pas les vertus qu'elle veut montrer. La réforme des rythmes scolaires est une réforme à approfondir dans chaque école, selon les réalités locales.

Nous tenons à rappeler que les bénéficiaires de cette réforme sont et doivent être, en premier lieu, les élèves. Nous nous sommes tous élevés contre la semaine de 24 heures concentrée sur 4 jours, ce n'est pas pour s'y accrocher aujourd'hui. Enfin, même si la réforme actuelle ne répond pas à toutes nos demandes, c'est une première étape !

La chose la plus pertinente à faire, nous semble-t-il, c'est de lire vous-même les décrets d'application de cette réforme (Ils ne sont pas si longs et si ardues que cela !).

Ainsi, vous pourrez vous faire votre propre opinion sans suivre ceux qui (comme le SNUipp23 ou certains médias) vous aident à penser et finissent par penser à votre place.

Si vous avez des questions, le SE-UNSA 23 se tient à votre disposition.

Guéret le 20 mai 2013

Pour le SE-UNSA Creuse.

Paul Giangiobbe

